



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Région académique
GRAND EST

Strasbourg, le 6 novembre 2020

Appel à projets 2020/2021 Prix « Collège sans haine »

Promotion de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations dans les collèges du Bas-Rhin

Le Département, en partenariat avec l'Académie de Strasbourg, encourage par ce deuxième appel à projet le développement d'actions pédagogiques nouvelles qui promeuvent la citoyenneté en éduquant à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la LGBT-phobie et toute autre forme de discrimination.

Le ministère de l'Éducation Nationale a fait de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la LGBT-phobie une priorité nationale.

Dans sa mission de transmission des Valeurs de la République, l'École doit conduire une politique de prévention du racisme et de l'antisémitisme qui repose sur l'inscription de ces thématiques dans les contenus d'enseignement, la promotion d'actions éducatives dédiées, la mise en place de coopérations spécifiques avec des partenaires associatifs ou institutionnels et la formation des personnels.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin prépare les collégiens à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, libres et conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie.

Dans le cadre de son plan de lutte contre la haine et le racisme, le Conseil départemental du Bas-Rhin souhaite par cet appel à projets soutenir les collèges qui se mobilisent pour le droit à la différence, la lutte contre la discrimination, la prise de conscience des stéréotypes et des préjugés, en proposant de nouvelles actions éducatives et de prévention et en mettant en place des débats, des temps et des lieux d'échanges.

En effet, le principe d'égalité constitue l'une des valeurs fondamentales de notre société. Il est ainsi fondamental d'agir en direction des plus jeunes pour prévenir toutes les inégalités et lutter contre les discriminations.

Qui peut déposer un projet ?

Tout membre de la communauté éducative ou de direction d'un collège public ou privé du Bas-Rhin (enseignants, CPE, infirmière scolaire, assistant d'éducation, personnel administratif et technique...) peut déposer un projet.

Le dossier de candidature

Il est disponible sur www.bas-rhin.fr

La date limite de réponse est fixée au vendredi 11 décembre 2020.

Pour + d'infos : Pascaline Tripard, pascaline.tripard@bas-rhin.fr ou Jonathan Anglaret, jonathan.anglaret@ac-strasbourg.fr

Contact presse :

Sylvie Mertz
Conseil départemental du Bas-Rhin
sylvie.mertz@bas-rhin.fr
tél : 06 87 20 94 11